



Projet New Deal :

FO se positionne sur ces négociations à venir

Le 9 septembre 2021

Le contexte législatif a évolué ces dernières années. Des dispositifs légaux tels que la loi Pacte , ou encore la loi d'orientation des mobilités, toutes deux promulguées en 2019, rendent caducs certains de nos accords, notamment sur les enjeux de retraite supplémentaire à Teréga.

La crise sanitaire a également démontré qu'il était possible de travailler autrement. La généralisation "forcée" du télétravail a permis à chacun d'apprécier les avantages et les limites de ce nouveau mode de fonctionnement, à condition d'en maîtriser les contours.

Enfin, d'autres accords, plus anciens, ne sont plus forcément en adéquation avec les nouveaux besoins des salariés de Teréga, et méritent d'être modernisés.

Le tout dans un contexte d'évolution pour le groupe Teréga, en pleine mutation, qui doit notamment se positionner sur les énergies de demain, avec une complémentarité de nos revenus régulés. La projection vers l'avenir est indispensable pour assurer les emplois et les conditions sociales de demain.

Pour toutes ces raisons, la Direction a sollicité l'ensemble des organisations syndicales pour un projet de négociation d'ampleur, qu'elle a baptisé New Deal, et dont l'objet est de passer en revue l'essentiel des accords de groupe de Teréga, qui vous permettent de bénéficier du socle social construit au cours des ans.

FO, toujours dans une logique de dialogue et d'échanges, est tout à fait prête à ouvrir les discussions sur ces sujets, en ayant toujours comme objectif de faire progresser le socle social de Teréga dans l'intérêt de l'ensemble des salariés, et de l'entreprise.

Mais nous avons été clairs dès le début des échanges : **pas de big bang social.**

Notre organisation syndicale a été particulièrement active dans l'élaboration de notre socle social et nous serons particulièrement vigilants au devenir des accords dont nous avons été signataires, notamment sur le temps de travail, accord qui, selon nous, permet à la Direction de Teréga de s'enorgueillir d'un taux d'absentéisme particulièrement bas, avec un niveau d'engagement très fort des collaborateurs, ou encore sur l'accord d'adoption de la CCNIP.

Autre point de vigilance, les dispositions forfaitaires des frais de missions des accords mobilité/déplacement, dispositions qui aujourd'hui font l'unanimité.

Pour FO, il n'est pas question que la Direction rogne un certain nombre de dispositions qui sont pour les salariés des acquis sociaux importants à préserver, et qui peuvent être maintenus sans nuire à la compétitivité de nos activités

Nous n'avons pas choisi le nom de ce projet, mais nous nous souvenons que dans les années 1930, dans les Etats-Unis ravagés par la Grande Dépression, le New Deal original de Franklin Roosevelt a débouché sur de grandes avancées sociales pour le peuple américain.

Nous espérons donc que c'est cette envie de faire progresser le socle social qui aura inspiré la Direction dans l'intitulé de ce programme de renégociations !

Vos délégués syndicaux FO : Philippe Gil et Sofiane Mokhtari.

Abonnez vous à notre newsletter sur www.foterega.fr